

## Rapport d'activités

du

1er avril 2018 au 31 mars 2019

### Préambule :

Quelle année!

Avec la négociation des stipulations locales qui a accaparée notre agenda tout au long de cette année et qui nous a occasionnée beaucoup de soucis. À la lecture de ce document, nous sommes heureux de vous annoncer qu'une entente de principe a été conclue en mai 2019.

Encore une autre année intense sur plusieurs aspects. Nos problématiques de cotisations syndicales sont toujours d'actualité, ce dossier n'est pas réglé, la cacophonie de la liste de rappel perdure, l'ancienneté reste un dossier complexe, la surcharge de travail encore omni présente, le manque de reconnaissance, la difficulté de conciliation famille/travail/étude est continuellement en vigueur sans oublier le temps supplémentaire (TS) et le temps supplémentaire obligatoire (TSO) qui ont augmentés de façon excessive durant cette période.

En effet, le manque de main- d'œuvre dans plusieurs titres d'emploi affecte entre autre nos résidences d'assistance continue (RAC) mais aussi tous les services offerts à la population.

Ce manque de main-d'œuvre touche tout autant nos vis-à-vis patronaux. A cet égard, nos relations de travail sont, somme toute, maintenues et conviviales, cependant nous nous butons constamment à des dossiers qui perdurent dans le temps faute de manque de personnel, de réponses ou de règlements dans les dossiers et ce dans toutes les directions et départements du CISSMO.

Au fil du temps, nous avons développé une bonne collaboration avec les autres accréditations syndicales APTS, FIQ et SCFP, notamment dans le dossier CPSSMET dont nous avons quelques rencontres annuelles, afin de mettre en commun nos stratégies, ainsi que dans les dossiers suivants; ancienneté, griefs et mandats, sans oublier la précieuse collaboration de l'APTS, tout au long du processus de la négociation locale.

Nous continuons à vous représenter dans plusieurs dossiers litigieux. Cette année, la palme d'or va à la perception des cotisations syndicales, suivi de très près par la gestion de la liste de rappel. Nous ne pouvons passer sous le silence tous les autres dossiers qui sont énumérés plus bas. Finalement, malgré plusieurs difficultés dans toutes les directions nous avons gardé le cap et avons eu des règlements dans plusieurs dossiers.

Le présent rapport vous dresse un sommaire de nos activités et des dossiers traités au cours de la période.

Bonne lecture

### CLRT (Comité local de relations du travail)

Le comité local de relation du travail est formé dans le but d'étudier, d'interpréter et de solutionner les applications des dispositions nationales et locales de la convention collective.

Nous avons rencontrés plusieurs embuches dont le premier, étant le retrait de ses fonctions de notre conseillère en relation de travail, afin de siéger à des tables de négociation des stipulations locales. Considérant ce fait, nos rencontres étaient avec des agents de gestion en relation de travail dont deux complètement nouveaux au CISSMO en automne dernier, ce qui a occasionné un manquement majeur de notre réalité. En second lieu, nous nous butions à des difficultés importantes pour recevoir des retours à nos demandes et en grande majorité par un manque de communication entre les directions et les départements ainsi qu'un roulement de personnel.

Enfin, nous avons eu sept rencontres dont l'une qui a été annulée. Il va de soi que nous continuons de traiter des sujets litigieux à même ce comité, entres autres, les primes, la relativité salariale, les travaux légers, le rehaussement des heures en RAC, les incapacités de remplacement, les tâches des agents administratives, les surcroits de travail dans plusieurs services, les cotisations syndicales, les factures des libérations, les vacances, les assignations temporaires (remplacements), la disponibilité lors de l'embauche, congé sans solde, l'attraction et rétention du personnel, l'ancienneté, l'attribution des quarts dans les RAC, les cadres de garde, ainsi que plusieurs autres dossiers.

### CPSSMET (Comité paritaire en santé sécurité et mieux être au travail)

Le comité CPSSMET est un comité conjoint local de santé, sécurité et mieux être au travail. Il est formé afin d'étudier des problèmes particuliers au sein de l'établissement et de faire des recommandations à l'employeur sur toute question relative à la santé et à la sécurité au travail et ce telle que stipulée à l'article 30.02 de notre convention collective.

La mise sur pied de ce comité est fastidieuse et ardue considérant que le CISSMO représente plus de 8800 travailleuses et travailleurs sur l'ensemble du territoire. Qu'il y a seulement trois agents en prévention patronale pour l'ensemble du CISSMO (*malheureusement, il a eu un grand manque de main d'œuvre à ce département durant cette année, pendant près de six mois, il y avait seulement deux agents en prévention*), et c'est sans compter, que nous sommes quatre accréditations syndicales soit la CSN, l'APTS, le SCFP et la FIQ. et ce, pour la santé et la sécurité de quatre hôpitaux, onze centres d'hébergement de CHSLD, six centres d'hébergement privés installations CHSLD privés, cinq centres de réadaptation dont près de dix-huit résidences à assistance continue (RAC), et quarante-sept cliniques médicales sans compter les GMF.

Enfin, nous retrouvons sur ce comité neuf représentants syndicaux et à peu près le même nombre de représentants patronaux. Juste de mettre sur pied une entente, de déterminer les rôles et responsabilités des syndicats, de l'employeur, des co-présidents, de savoir combien de représentants syndicaux et patronaux doivent le composer fut une tâche ardue. Nous avons des désaccords avec la partie patronale afin, que les parties syndicales reçoivent les rapports d'incidents/accidents de travail, plusieurs rencontres ont porté sur cette question. Par la suite, nous

avons eu plusieurs discussions à savoir si, nous privilégions des sous comités par composantes et/ou par thèmes, afin d'améliorer la santé et la sécurité des salariés. Il a été conclu, en mars dernier, de faire des sous comités sur les quatre grands risques identifiés autant par le MSSS que la CNESST qui sera mis sur pied dans la prochaine année.

Troubles musculo-squelettiques (TMS)	Chutes et glissades
Violence	Risques psychosociaux (santé mentale)

Considérant que la majorité des incidents/accidents de travail étaient des salariés dans nos résidences à assistance continue, un comité RAC avait été mis sur pied en 2017, ce comité continu ses travaux car l'ampleur est très préoccupante. Une conseillère de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales (ASSTSAS) nous accompagne et ce depuis le début dans tous les comités ainsi que les sous-comités.

Un projet ministériel *«Prise en charge locale de la prévention des agressions par les travailleurs et gestionnaires des RAC- programme TC-TGC»* a été présenté au MSSS et accepté. Ce projet est attaché au comité RAC. Il a débuté au printemps 2018 pour une période d'un an (échéance 30-03-2019). Nous avons demandé une extension du délai, ce qui a été acceptée par le MSSS. Donc l'échéance a été reportée à décembre 2019. Une somme de 50,000\$ nous a été octroyée par le ministère et l'employeur a investi la même somme. Plusieurs objectifs ont été ciblés

1. Créer un aide-décisionnel face à une situation potentielle de violence sous forme algorithme
2. Créer une formation WEB pour les travailleurs (trois modules)
3. Promouvoir et sensibiliser les déclarations des micro-agressions
4. Créer une formation WEB enquête et analyse d'événements accidentels
5. Créer une formation WEB Prévenir et intervenir lors de manifestation de violence
6. Créer des capsules SST pour les réunions d'équipe

A ce jour 85% des objectifs sont atteints pour la création. Il nous reste à mettre le tout en place et surtout souhaiter que les salariés qui œuvrent dans nos résidences puissent se sentir plus en sécurité avec ses nouveaux outils, réduire les accidents/incidents de travail et surtout de sensibiliser les employés à déclarer les événements accidentels ainsi que les micro-agressions pour que nous puissions travailler en prévention. Donc nous pourrions avoir un impact pour la rétention de personnel.

Résumé des rencontres ;

Comité	Nombres de rencontre	Annulation par employeur
CPSSMET	6	1
Comité RAC	11	1
Comité RTP (renc. travail en prévention)	7	2
Projet MSSS :		
• Sous comité 1 (arbre décisionnel à une situation potentielle de violence)	10	1 (tempête)
• Sous comité 2 (formation des travailleurs)	4	---
• Sous comité 3 (formation des gestionnaires)	---	---
• Sous comité 4 (création de capsules SST)	8	1 tempête

Nous nous sommes impliqués dans les sous comités 1,2 et 4.

Pour terminer, toutes les personnes impliquées dans ses comités que ce soient la partie patronale ou la partie syndicale, ont tous à cœur la santé et la sécurité des salariés. Nous nous référons aux lois, normes et règlements en santé et sécurité du travail, sans compter toutes les autres références, soient celles des instituts, associations ou recherches universitaires en lien à la santé et sécurité du travail.

## Négo (Comité négociation local des stipulations locales)

Rappelons que la négociation de nos stipulations locales a débuté le 18 décembre 2017 par une rencontre, afin d'établir le mode de fonctionnement et la première journée officielle de négociation a été le 22 janvier 2018.

Pour l'année du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, nous avons eu dix-sept rencontres de négociation avec l'employeur :

Dates de rencontres	Matières discutées	Matières où nous avons eu une entente
9 Avril 2018	16-17-18-19	16
10 Mai 2018	17-18--20-21-22-25	25
11 Mai 2018	17-20-21-25	17-20-21-25
18 Mai 2018	11-19-22	
1 <sup>er</sup> juin 2018	18-19-22	18-19-22
8 Juin 2018	9-11	
22 Juin 2018	9	
9 Juillet 2018	1-4-5-7	
17 Juillet 2018	2-3-4-6	
10 Septembre 2018	1-2-6-9	
11 septembre 2018	3-7	
17 Septembre 2018	1-2-3-4-9	
18 Septembre 2018	5-7-9-23	
24 Septembre 2018	2-3-4-9	2-4
25 Septembre 2018	3-5-9	
28 Septembre 2018	26-15	15
4 Octobre 2018	11	

C'est lors de la rencontre du 4 octobre que l'employeur **TIRE LA PLOG !!!**

Celui-ci nous confirme que les négociations locales cesseront dès la semaine suivante, et ce, jusqu'à ce qu'un médiateur-arbitre soit nommé. Une décision unilatérale de la partie patronale qui a eu pour effet de consterner votre comité de négociation. Au détriment de nos bonnes relations et des discussions qui allaient bon train, l'employeur a littéralement tiré la plog sur nos négociations en annulant les cinq rencontres qui étaient prévues dans les semaines suivantes.

**Début de la médiation :**

Pour l'année du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, nous avons eu quatre rencontres de médiation avec l'employeur :

Dates de rencontres	Matières discutées	Matières où nous avons eu une entente
6 Décembre 2018	3	3
10 Janvier 2019	5-24-	
18 Janvier 2019	1-6-7-13-26	
1 <sup>er</sup> mars 2019	1-6-7-8-11-12-26	

**Rencontres de médiation SANS MÉDIATEUR :**

Pour l'année du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, nous avons également eu des rencontres de médiation SANS médiateur :

Dates de rencontres	Matières discutées	Matières où nous avons eu une entente
15 Novembre 2018	9-10-24	
22 Novembre 2018	1-9-10-11-24-26	9
27 Novembre 2018	10-13-24	10
14 janvier 2019	5-24	5-24
17 Janvier 2019 (par conférence téléphonique)	13	
28 Janvier 2019	1-11-13	13
5 février 2019	1-6-7-11-26	
8 février 2019	6-7-11-12-	
12 Mars 2019	1-11-26	1-26
25 Mars 2019	11-12	11-12

Les échanges sont parfois cordiaux d'autres fois plus tendues, mais de part et d'autre, il y a une réelle volonté de trouver une voie de passage, afin d'obtenir un règlement sans devoir passer par le processus d'arbitrage.

Nous avons gardé le cap sur les mandats que vous nous avez donnés, car les négociations sont le cœur de nos conditions de travail. Elles ont un impact majeur sur notre capacité de donner un bon service à la population.

De mauvaises conditions = démissions ou départs = augmentation du TSO = épuisement = mauvais services à la clientèle et ainsi créer un cercle vicieux.

Ensemble, continuons de faire une différence !!

**Assurance salaire et santé et sécurité au travail (SST-DÉFENSE)**

Le syndicat s'est donné comme mandat d'informer de leurs droits, chaque salarié convoqué à une expertise médicale par l'employeur, de les accompagner dans le processus d'arbitrage médical, ainsi que tous litiges en lien avec l'assurance salaire.

Convocations à une expertise médicale par bureau de santé Trois expertises	Arbitrages médicaux 0 arbitrage	Retraits préventifs Trois retraits
---	------------------------------------	---------------------------------------

Dossiers traités en assurance salaire		
Deux dossiers ouverts	Un dossier actif	Un dossier réglé

CNESST		
<i>Quand des dossiers CNESST sont contestés par la partie patronale ou syndicale, ils sont dirigés au service de la défense CNESST de la CSN en collaboration avec le syndicat local, dont voici les résultats :</i>		
Dossiers ouverts	Dossiers réglés	Dossiers actifs
Catégorie 2 : 2	Catégorie 2 : 5	Catégorie 2 : 3
Catégorie 4 : 4	Catégorie 4 : 2	Catégorie 4 : 4

## Litiges et griefs

### ➤ Rapport d'activités du coordonnateur aux règlements des litiges et griefs

Catégories	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Objet du grief	1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019	1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019	1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019
Contestation d'une mesure disciplinaire	2	0	1
Fonctionnement syndical et documents à recevoir de l'employeur	3	0	7
Réaménagement/réorganisation, postes vacants de plus de 120 jours non affichés et surcroûts de travail de plus de 6 mois sans entente	3	1	3
Contrat à forfait et sous-traitance	6	0	3
Autres (liste de rappel, temps supplémentaire, vacances, pratique et politique du CISSMO, etc.)	35	10	37
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>11</b>	<b>51</b>

Catégorie 2 : Personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers

Catégorie 3 : Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Catégorie 4 : Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Mandats	
Regroupement de griefs attribués à un arbitre	
Catégorie 2, 3 et 4	
Mandats actifs en cours	Mandats réglés dans la période
14	4

Griefs actifs	
au 31 mars 2018	
Note : certains griefs actifs sont inscrits dans les mandats	
Catégorie 2	218
Catégorie 3	65
Catégorie 4	148

## Mobilisation

Le comité de mobilisation est composé de, Renée Beaudry, Karine Berthiaume, Nancy S. Côté ainsi que Jeanne Laliberté. Une équipe motivée et créative qui s'est rencontrée une dizaine de fois cette année, afin de mettre sur pied toutes les actions énumérées ci-dessous.

### ➤ Campagne d'information et d'appui sur la négociation locale **Assez! Personnel surchargé!**

Cette campagne a commencé en février et mars 2018. Une tournée a été faite dans tous nos points de service, afin d'informer et d'impliquer nos membres des dénouements des dispositions locales. **Vos conditions de travail.** Tout au long de l'année nous avons envoyé des tracts pour vous informer des dénouements de la négociation.

#### Phase 1 Enracinement –

- Tournée dans tous les points de services, afin de vous informer de l'importance de nos stipulations locales qui sont nos "CONDITIONS DE TRAVAIL".
- Création d'une affiche pour suivre le dénouement de la négociation locale VOS CONDITIONS DE TRAVAIL.
- Distribution de TRACTS

#### Phase 2 Mobilisation

- Distribution d'objets de visibilité entre autres les étiquettes «J'ai espoir d'offrir un service de qualité à la clientèle suivi de Je doute d'offrir un service de qualité à la clientèle».
- En mai 2018, mobilisation au C.A. Près de cinquante personnes se sont mobilisées et un FOOD TRUCK était sur place pour nous appuyer, gracieuseté de la CSN.
- Action individuelle Lettre électronique aux Ministres Barrette et Couillard
- Capsule WEB
- Photomaton au C.A ainsi qu'à une assemblée syndicale avec la campagne ASSEZ, personnel surchargé
- Visibilité sur facebook avec les objets de visibilité
- Action de visibilité en utilisant la campagne ASSEZ! Personnel surchargé! Comme signature électronique

#### Phase 3 Faire débloquent la négociation

- Action de solidarité Lettre à notre directeur des ressources humaines pour faire avancer la négociation.
- Tournée de motivation pour appuyer la négociation locale. Distribution de chocolat et de pommes.
- Action de visibilité Porter son foulard, porter votre emporte carte, marche en groupe durant la pause,
- Visibilité sur facebook en envoyant des photos

➤ **Campagne Valorisation des services publics. "Dites MERCI"**

Cette campagne vise à valoriser le travail réalisé par nos membres, dans le réseau de la santé et des services sociaux, comme dans le réseau de l'éducation et les organismes gouvernementaux. ***Vous êtes les services publics. Merci!***

Cette campagne a été mise sur pied suite à une instance conjointe le 16 et 17 octobre 2018 des quatre fédérations

- FSSS – Fédération de la santé et des services sociaux
- FP – Fédération des professionnelles
- FNEEQ – Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
- FEESP – Fédération des employées et employés du secteur public

Lors de cette instance, plusieurs délégués ont commenté qu'il est grand temps de valoriser les métiers et professions du secteur public.

Lancement le 14 février dernier

- Distribution dans tous les points de service de cœurs en chocolat, des affiches, des autocollants, des crayons etc.
- Cartes de remerciement – objectif de distribuer des cartes à vos collègues en les invitant à donner au suivant
- Challenge Facebook – chaque jour, pendant cinq jours, remercier et valoriser un collègue
- Facebook – Défi d'écrire merci (feuille blanche, tableau noir, sur la neige etc.) accompagné d'une publication positive à un collègue
- Prendre des photos et les diffuser sur les réseaux sociaux

Cette campagne se poursuivra tout au long de cette année, elle sera en appui à la négociation nationale.

Votre comité de mobilisation vous remercie de participer, à grand nombre, à toutes ses actions de mobilisation, visibilité et solidarité car le syndicat c'est VOUS!

## L'exécutif

Karine Michaud, présidente  
 Diane Racicot, secrétaire-trésorière  
 Jeanne Laliberté, vice-présidente, catégorie 2, 3 et 4  
 Jonathan Tétreault, vice-président litiges et griefs

## Pour nous joindre

Syndicat	450-263-1224	poste 201	<a href="mailto:ciSSsmo-csn@outlook.com">ciSSsmo-csn@outlook.com</a>
Présidence	450-263-1224	poste 209	<a href="mailto:ciSSsmo-csn1@outlook.com">ciSSsmo-csn1@outlook.com</a>
Secrétaire-trésorière	450-263-1224	poste 202	<a href="mailto:ciSSsmo-csn4@outlook.com">ciSSsmo-csn4@outlook.com</a>
Vice-présidence, catégorie 2, 3 et 4	450-263-1224	poste 204	<a href="mailto:ciSSsmo-csn2@outlook.com">ciSSsmo-csn2@outlook.com</a>
Vice-présidence des litiges et griefs	450-263-1224	poste 202	<a href="mailto:ciSSsmo-csn3@outlook.com">ciSSsmo-csn3@outlook.com</a>
Télécopieur	450-263-0087	-----	-----
Site Web du STT-CISSMO-CSN-Estrie		-----	<a href="https://www.sttcissmocsnestrie.monsyndicat.org/">https://www.sttcissmocsnestrie.monsyndicat.org/</a>